

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2015

L'An deux mil quinze le vingt-trois décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 12 2015

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan - M BRUCHON Fabrice - M ASTIER Sabin

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : M ASTIER Sabin

### **1 – TARIFS 2016**

#### **A – EAU**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'eau des années précédentes, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

**de fixer les tarifs pour 2016 soit le prix de l'eau à 1,59 € HT/m<sup>3</sup> (un euro et cinquante neuf cents).**

**Les conditions de facturation sont les suivantes:**

– **Facturation des m<sup>3</sup> réellement consommés ;**

• **Abonnement d'un montant de 81,80 € (quatre-vingt un euros et 80 cents) par compteur.**

• **La location du compteur d'un montant de 15,92 € (quinze euros et 92 cents) par compteur.**

#### **B – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de 2014 et 2015, il précise que l'agence de l'eau a imposé un minimum de 0,70 € le m<sup>3</sup> pour 2015. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2016 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE de fixer une part variable proportionnelle au m<sup>3</sup> d'eau consommé de 0,70 € le m<sup>3</sup>**

**DECIDE de fixer une part fixe de 12 € par abonné**

#### **C – LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Julien NERON rappelle les tarifs de location et le montant de la location. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2016.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de fixer les tarifs pour 2016 (voir tableau joint)**

## **2 – ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE GILHOC-SUR-ORMEZE**

L'école a signé au 1er janvier 2003 un contrat d'association avec l'enseignement public. La commune est tenu de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée.

Il convient chaque année de fixer la participation de la commune. L'OGEC a fourni un compte rendu financier pour l'année 2014/2015. Les dépenses prisent en charge par la commune sont de 6 241,22 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité  
vote la participation de 6 241,22 € à l' OGEC de Gihoc-sur-Ormèze pour l'année  
scolaire 2015-2016 payable en trois fois et autorise Monsieur le Maire à signer les  
mandats sur le budget 2016.**

## **3 – CHEMINS**

### **A – lieu-dit MAISONNEUVE**

M Eydalene demande le déclassement d'un chemin mitoyen de ces parcelles. Ce chemin n'existe plus dans les faits.

### **B – lieu-dit LE VILLAGE**

M BARRUEL demande une servitude de passage pour l'accès à sa propriété. Il a accès par le chemin de Caron et une partie (environ 3 m) passe sur un terrain communal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
donne son accord pour procéder à la régularisation de ces deux dossiers  
dit que les frais sont à la charge des demandeurs ;**

## **4 – SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire et le conseil municipal étudient les demandes de subventions des associations Gilhocoises.

Le conseil municipal décide de maintenir également les subventions aux associations : la prévention routière pour 100 €, « les resto du cœur » pour 100 €, l'association « Lou Bou Ten » qui assure l'animation de la maison de retraite de Lamastre pour 100 €, l'association « L'Amicale », maison de retraite d'Alboussiere pour 100 € et l'association « écran village » pour 100 €.

Madame CANEL informe le conseil des modifications de gestion de l'ADMR, le conseil municipal décide de suspendre le versement de la subvention en attendant de connaître les répercussions sur l'utilisation de la subvention communale.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité vote les subventions :**

- la prévention routière 100 €,
- les restaurants du cœur : 100 €,
- association « Lou Bou Ten » résidence hôpital de Lamastre : 100 €,.

- association « L'Amicale » résidence Le Grand pré : 100 €,
- association « écran village » : 100 €,
- Association Sportive Gilhoc :220.00 €
- Ainés Ruraux Club de l'Amitié Gilhoc :220.00 €
- Gymnastique Gilhoc :220.00 €
- A.C.C.A. Gilhoc :220,00 €
- Les Géophiles Gilhocois : 220,00 €
- Les anciens combattants : 220,00€
- La CLIQUE Ste Victoire : 220,00 €

## 5 – INDEMNITE TRESORIER

Monsieur Paul-Marie PINOLI a assuré l'intérim entre le départ de M Mandon, le 31/08/15 et l'arrivée de Madame JOUVENCEL le 1er janvier 2016, il convient de lui verser l'indemnité de conseil pour la période du 1/09/15 au 31/12/15.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à M. PINOLI une indemnité de conseil pour 2015 au taux de 100 % pour la période du 1/09/15 au 31/12/15 ;**

## 6 – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Suite à la décision du conseil municipal en date du 26 novembre 2015 de transférer à la communauté de commune le FPCI. Il y a lieu de rectifier le budget primitif de la commune par une décision modificative (DM). (pas de crédit suffisant au chapitre 014).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : vote la DM 1 au BP 2015 comme suit :**

**fonctionnement :**

dépenses :	article 73925	8 320,00 €
recettes :	article 7325	8 320,00 €

## 7 – DIVERS

Monsieur le Maire présente les devis pour le mobilier de la mairie (Despeysse, vivarais bureau et manutant collectivité).

Pour la salle du conseil, il convient de réaliser une table en bois massif. Il faut prendre contact avec M Despeysse pour s'entendre sur les possibilités de réalisation d'une table de 4 m de long sur 1,30 ou 1,20 de large.

Pour le bureau du maire et le secrétariat, les propositions de vivarais bureau à St Agrève conviennent. Il convient de se rendre sur place pour voir les différents modèles de chaises pour la salle du conseil.

Monsieur JOLY et M COMBET ont rencontré M Rouveure pour différents travaux sur la commune. Ils présentent les devis.

Le conseil municipal accepte les devis pour le Combeau (changement buse trop plein des sources) et le devis pour Nas.

Ils vont re-rencontrer l'adjoint de Champis pour le chemin de Rivas.

Prochain conseil non fixé  
La Séance est levée à 22h30